

# NFFN 115.2 Canada's Capacity to Absorb Immigration

IRCC's response to a request for information made by the  
Standing Senate Committee on National Finance on June 19, 2024

## Question

**Senator Gignac:** To our witnesses, good evening and welcome. My first question is for Ms. Manseau, in follow-up to my colleague's question, hopefully with a slightly more successful outcome.

You know that immigration is a hot topic in Quebec. You're part of the public service, but not in a political capacity, so no comment will be made here on statements by the minister or the Prime Minister, but I'm trying to understand. I feel like asking the same question I asked a year ago, which was never really answered: How does your department measure a country's capacity to absorb immigration? Do you engage in discussions with the Europeans? This is the biggest demographic boom in 70 years, and it happened in a very short space of time. We can hope all we want that residential housing construction will double in two years, but it isn't going to happen. How is that measured? Can we get province-by-province details? Quebec's francophone dimension makes it a distinct nation. Has there been any discussion of that?

**Ms. Manseau:** Of course, a lot of consultations are held when setting national immigration targets, including consultations with the various provinces and stakeholders. We will send you more details about how measures are taken. Unfortunately, I don't have those details with me.

**Senator Gignac:** Thank you. I'll have time this summer to look into how that works.

## Response

Every year, Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC) undertakes rigorous research, analysis, and engagement with a wide range of stakeholders and partners from across the country to help shape Canada's next iteration of the multi-year Immigration Levels Plan (the Levels Plan) that establishes the Government of Canada's priorities set to fulfill the economic, social, and refugee objectives of the *Immigration and Refugee Protection Act* (IRPA).

In recognition of the unique needs and domestic capacities that vary across regions and communities in Canada, IRCC conducts annually a broad, months-long consultation exercise to inform the development of the Levels Plan. These consultations involve federal departments including Infrastructure Canada and the Canada Mortgage and Housing Corporation as well as provincial and territorial levels of governments, and other key partners and stakeholders. The Department also takes into consideration public views gained through opinion research, and conducts an online survey of key stakeholders, including employers, educational institutions, Indigenous groups, industry councils, and service providing organizations, among others. A public report on IRCC's public consultation activities on levels is released every year to inform



# NFFN 115.2 Canada's Capacity to Absorb Immigration

IRCC's response to a request for information made by the  
Standing Senate Committee on National Finance on June 19, 2024

Canadians on the outcomes and findings of its outreach activities. The Levels Plan is also informed by ongoing qualitative and quantitative analysis of historical immigration trends, as well as the overall downstream impacts on domestic capacities (e.g. housing, health care and settlement services).

Immigration is a shared federal-provincial/territorial (FPT) responsibility under section 95 of the *Constitution Act* (1867) and the federal government has an obligation to consult with provinces and territories on immigration levels projections each year (Section 10(2) of IRPA). Consistent with its standard process, IRCC holds annually numerous bilateral and multilateral FPT consultation activities to discuss provincial and territorial preferences for immigration levels and mix (e.g. economic, family reunification), labour market needs, regional and community capacity and planning considerations, among other considerations including Francophone immigration objectives.

As for Quebec, the *Canada-Québec Accord* (1991) establishes roles and responsibilities of both the federal and Quebec governments in immigration matters. In the areas under its responsibility, Quebec develops its immigration policies and programs, including the development of its own multi-year Immigration Plan that gets tabled to its National Assembly on or before November 1, barring exceptional circumstances. The Accord also mandates that both levels of government undertake regular consultations on immigration matters including on Canada's Immigration Levels Plan. Quebec has significantly more immigration powers than any other province or territory as the province is responsible for the selection of its destined economic immigrants and resettled refugees, and for the delivery of settlement and integration services (i.e., francization) for which the province receives annual fund transfers from the federal government.

Altogether, these ongoing consultations and research activities provide IRCC with valuable insight to the unique immigration needs and integration capacity of communities across the country, including those of francophone and Acadian minority communities. Reflecting the Government of Canada's long term commitment to restore and increase their demographic weight – as enshrined in the modernized *Official Languages Act* – IRCC released, in early 2024, its Policy on Francophone Immigration (the Policy) strengthening its actions across the immigration continuum for both permanent and temporary residents. Furthermore, the Policy establishes an evidence-based approach to support incremental increase of its admissions targets for French-speaking permanent residents through the levels planning exercise. The 2024-2026 Levels Plan, tabled in Parliament on November 1, 2023, set an objective to increase admissions of French-speaking immigrants outside Quebec reaching 6% of overall permanent resident admissions by the end of 2024, 7% in 2025 and 8% in 2026.



# NFFN 115.2 Capacité du Canada à absorber l'immigration

Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le  
Comité sénatorial permanent des finances nationales le 19 juin 2024

## Question

**Le sénateur Gignac :** Bonsoir aux témoins et bienvenue. Ma première question irait du côté de Mme Manseau, pour donner suite à la question de mon collègue, en espérant avoir un peu plus de succès avec ma question.

Vous savez que l'immigration est un sujet très chaud au Québec. Vous êtes à la fonction publique, mais pas au niveau politique, donc on ne commentera pas ici les déclarations du ministre ou du premier ministre, mais j'essaie de comprendre. J'ai le goût de reposer la même question que j'ai posée il y a un an, mais à laquelle je n'avais pas vraiment eu de réponse : comment votre ministère mesure-t-il la capacité d'un pays à absorber l'immigration? Avez-vous des discussions avec les Européens? C'est quand même la poussée démographique la plus forte en 70 ans et cela s'est fait en très peu de temps. On peut toujours espérer que la construction résidentielle double en deux ans, mais cela ne se produira pas. Comment est-ce mesuré? Aussi, peut-il y avoir des détails par province? Le Québec est une nation distincte, à cause de la dimension francophone. Est-ce qu'il y a des discussions là-dessus?

**Mme Manseau :** Certes, beaucoup de consultations ont lieu quand on établit les seuils d'immigration pour le pays, et ces consultations sont faites avec les différentes provinces et les différents intervenants. Nous vous procurerons plus de détails sur la façon dont les mesures sont prises. Je n'ai malheureusement pas ces détails avec moi.

**Le sénateur Gignac :** Merci. J'aurai du temps durant l'été pour regarder comment cela se fait.

## Réponse

Chaque année, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) entreprend des recherches et des analyses rigoureuses et s'engage auprès d'un large éventail d'intervenants et de partenaires à travers le pays pour aider à façonner la prochaine itération du Plan pluriannuel des niveaux d'immigration du Canada (le Plan des niveaux) qui établit les priorités du gouvernement du Canada pour atteindre les objectifs économiques, sociaux et de protection des réfugiés établis par la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR).

En reconnaissance des besoins uniques et des capacités nationales qui varient selon les régions et les communautés du Canada, IRCC mène chaque année un vaste exercice de consultations qui s'étend sur plusieurs mois afin d'éclairer l'élaboration du Plan des niveaux. Ces consultations impliquent des ministères fédéraux, notamment Infrastructure Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ainsi que les ordres de gouvernement provinciaux et territoriaux, ainsi que d'autres partenaires et intervenants clés.



# NFFN 115.2 Capacité du Canada à absorber l'immigration

Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le  
Comité sénatorial permanent des finances nationales le 19 juin 2024

Le Ministère prend également en considération les opinions publiques recueillies par le biais d'études d'opinion et mène une enquête en ligne auprès des principales parties prenantes, notamment les employeurs, les établissements d'enseignement, les groupes autochtones, les conseils sectoriels et les organismes de prestation de services. Un rapport public d'IRCC sur ses activités de consultation publique sur les niveaux est publié chaque année pour informer les canadiens et canadiennes des résultats et des conclusions de ses activités de sensibilisation. Le Plan des niveaux d'immigration s'appuie également sur une analyse qualitative et quantitative des tendances historiques de l'immigration, ainsi que sur les répercussions globales en aval sur les capacités nationales (par exemple, le logement, les soins de santé et les services d'aide à l'établissement).

L'immigration est une responsabilité fédérale-provinciale-territoriale (FPT) partagée en vertu de l'article 95 de la *Loi constitutionnelle* de 1867 et le gouvernement fédéral a l'obligation de consulter chaque année les provinces et les territoires sur les projections des niveaux d'immigration (article 10(2) de la LIPR). Conformément à son processus habituel, IRCC organise chaque année de nombreuses activités de consultations bilatérales et multilatérales fédérales, provinciales-territoriales afin de discuter, entre autres, des préférences des provinces et territoires en matière de niveaux et de composition de l'immigration (par exemple, économique, regroupement familial), des besoins du marché du travail, des capacités régionales et communautaires, ainsi que des considérations en matière de planification y compris celles relatives aux objectifs en immigration francophone.

En ce qui concerne le Québec, l'*Accord Canada-Québec* (1991) définit les rôles et les responsabilités des gouvernements fédéral et québécois en matière d'immigration. Dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité, le Québec élabore ses politiques et programmes d'immigration, y compris son propre Plan d'immigration pluriannuel qui est présenté à l'*Assemblée nationale* au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre, sauf circonstances exceptionnelles. L'Accord prévoit également que les deux niveaux de gouvernement se consultent régulièrement sur les questions d'immigration, y compris sur la planification des niveaux d'immigration du Canada. Le Québec a beaucoup plus de pouvoirs en matière d'immigration que toute autre province ou territoire, car il est responsable de la sélection des immigrants économiques et des réfugiés réinstallés qui lui sont destinés, ainsi que de la prestation des services d'établissement et d'intégration (par exemple la francisation) pour lesquels la province reçoit des transferts de fonds annuels de la part du gouvernement fédéral.



## NFFN 115.2 Capacité du Canada à absorber l'immigration

Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le  
Comité sénatorial permanent des finances nationales le 19 juin 2024

Dans l'ensemble, ces consultations et activités de recherche continues fournissent à IRCC des informations précieuses sur les besoins uniques en matière d'immigration et la capacité d'intégration des communautés à travers le pays, y compris celles des minorités francophones et acadiennes. Reflétant l'engagement à long terme du gouvernement du Canada – tel qu'inscrit dans la *Loi sur les langues officielles* – de rétablir et d'accroître le poids démographique de ces communautés, IRCC a publié au début de 2024 sa Politique sur l'immigration francophone (la Politique) afin de renforcer ses actions tout au long du continuum d'immigration, tant pour les résidents permanents que pour les résidents temporaires. En outre, cette Politique établit une approche fondée sur des données probantes pour soutenir l'augmentation progressive des objectifs ministériels d'admission de résidents permanents d'expression française hors Québec, et ce par le biais de l'exercice de planification des niveaux. D'ailleurs, le Plan des niveaux 2024-2026, déposé au Parlement le 1<sup>er</sup> novembre 2023, a pour objectif d'augmenter les admissions d'immigrants d'expression française hors Québec pour qu'elles atteignent 6 % de l'ensemble des admissions de résidents permanents d'ici la fin de 2024, 7 % en 2025 et 8 % en 2026.

